

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00794 Numéro SIREN : 534 133 616 Nom ou dénomination : CHRIS EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt 607

Désignation de l'entreprise SARL CHRIS EVOLUTIONNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 9 clos Saint Jacques54000 NANCYNuméro SIRET * 5 3 4 1 3 3 6 1 6 0 0 0 3 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	
	Ecarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154	
	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			172	
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	
	Total général (I + II + III)			180	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	99 106	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL CHRIS EVOLUTION

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209	210		
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	157 803	153 353
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		54 290
Autres produits			230	363	3 516
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	158 166	211 159
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		(93)
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	22 196	38 803
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 1 892	244	3 400	12 982
Rémunérations du personnel *			250	122 122	147 386
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 475	4 992
Dotations aux amortissements *			254	29 609	19 428
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	4	22
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	181 806	223 519
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(23 640)	(12 360)
Produits financiers (III)			280	31 036	18 556
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges financières (V)			294	4 100	3 784
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	3 297	2 412
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 297	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	251		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354	30 315
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : *5.5.....31.7. dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372	30 315

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	17
Créances immobilisées	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Disponibilités en Euros	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 744 393.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 157 802.70 Euros et dégageant un bénéfice de 3 296.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Prise de participations dans SCS ROBBY

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	396 250		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 454		
Installations générales agencements aménagements divers	7 230		
Matériel de transport	2 311		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 161		4 900
TOTAL	437 405		4 900
Autres participations	95 390		26 900
Prêts, autres immobilisations financières	45		
TOTAL	95 435		26 900
TOTAL GENERAL	532 840		31 800

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			396 250	396 250
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 454	4 454
Installations générales agencements aménagements divers			7 230	7 230
Matériel de transport			2 311	2 311
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			32 061	32 061
TOTAL			442 305	442 305
Autres participations			122 290	122 290
Prêts, autres immobilisations financières			45	45
TOTAL			122 335	122 335
TOTAL GENERAL			564 640	564 640

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	11 846	20 806		32 652
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 770	684		4 454
Installations générales agencements aménagements divers	1 174	810		1 984
Matériel de transport	902	771		1 673
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 838	6 538		16 376
TOTAL	27 530	29 609		57 139
TOTAL GENERAL	27 530	29 609		57 139

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 806				
Instal.techniques matériel outillage indus.	684				
Instal.générales agenc.aménag.divers	810				
Matériel de transport	771				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 538				
TOTAL	29 609				
TOTAL GENERAL	29 609				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	79 790		79 790
Autres immobilisations financières	45	45	
Autres créances clients	6 383	6 383	
Taxe sur la valeur ajoutée	316	316	
Groupe et associés	99 106	99 106	
Débiteurs divers	56 171	56 171	
Charges constatées d'avance	2 428	2 428	
TOTAL	244 239	164 449	79 790

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	285	285		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	340 214	340 214		
Emprunts et dettes financières divers	980	980		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 524	2 524		
Personnel et comptes rattachés	20 458	20 458		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42	42		
Impôts sur les bénéfices	393	393		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 413	6 413		
Autres impôts taxes et assimilés	21	21		
Groupe et associés	1 652	1 652		
Autres dettes	1 006	1 006		
TOTAL	373 988	373 988		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 187			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 208			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	33 247			33 247

Augmentation de capital par augmentation de la valeur nominale de la part sociale pour la porter de 1 € à 10 €.

Aucune part sociale a été créée.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 383
Autres créances	1 135
Disponibilités	66
Total	7 584

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	285
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 441
Dettes fiscales et sociales	20 146
Total	22 871

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 428
Total	2 428

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 098	31 036
Dont entreprises liées		9

CHRIS EVOLUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 332 470 euros
Siège social : 9 Clos Saint-Jacques, 22 Avenue du Rhin
54000 NANCY
534 133 616 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 3 296,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 296,59 euros
A la réserve légale	165,00 euros

Solde	3 131,59 euros

Prélèvement sur le compte « autres réserves »	30 115,41 euros
Le compte autres réserves s'élevant ainsi à 1 001 022,69 euros.	
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	33 247,00 euros
A titre de dividende global	33 247,00 euros
Soit 1 euro par part sociale	

Le paiement des dividendes sera effectué au cours du mois de novembre 2023.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 33 247,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant.

Une distribution exceptionnelle de dividende a été votée lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020 pour un montant de 185 000 euros, soit 5,44 euros par part sociale. Ce montant était entièrement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

